

Locaux syndicaux rue Battant et rue Champrond - Travaux de mise en sécurité - Adoption du programme - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : A l'issue de la visite de contrôle périodique de la Salle Battant et des locaux Syndicats rue Battant et rue Champrond, en date du 9 mars 1998, le rapporteur de la Sous-Commission ERP/IGH du Doubs a proposé d'émettre un avis défavorable à la poursuite d'exploitation des locaux situés en étages, «... eu égard aux dangers graves encourus par le public... ».

Ce rapport a été approuvé par la Commission ERP/IGH du Doubs, réunie en Préfecture le 11 mars 1998, assorti notamment de la prescription suivante :

« ... Transmettre à la Sous-Commission ERP/IGH un rapport établi par un organisme agréé concernant la sécurité des personnes, ce rapport permettra de proposer sous forme d'échéancier les travaux à réaliser pour une mise en sécurité de l'Etablissement Recevant du Public... ».

Un diagnostic de l'établissement a été commandé au bureau de contrôle technique APAVE de Besançon.

En mai 1998, un premier dossier est déposé dans le cadre du projet de rénovation de la salle Battant et proposant un programme de travaux de mise en sécurité des étages. Ce dossier est refusé par la Commission de Sécurité ERP/IGH du Doubs réunie en Préfecture le 24 juin 1998.

Le dossier présenté par la Ville de Besançon, et validé par le bureau de contrôle technique APAVE, est une nouvelle fois refusé par la Commission de Sécurité ERP/IGH du Doubs réunie en Préfecture les 24 février 1999 et 29 octobre 1999.

Parallèlement à ce dossier de mise en sécurité, les travaux de rénovation de la salle Battant ont été réalisés. La Commission de Sécurité ERP/IGH, réunie en Préfecture le 30 juin 1999 a émis un avis favorable à sa réouverture.

Après de nouvelles négociations, un quatrième dossier technique est déposé en décembre 1999. Après analyse, la Commission Sécurité ERP/IGH du Doubs émet un avis favorable à la délivrance de la déclaration de travaux.

Sur la base de ce document, la Ville de Besançon a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour retenir un bureau d'études chargé de la mise en sécurité. Le bureau d'études IMAGE et CALCUL, associé au bureau d'études PSEE a été retenu par la Commission Municipale d'Appel d'Offres, le bureau APAVE assurant pour sa part une mission de contrôle technique.

Le programme de travaux comprend les points suivants :

- séparation de la propriété en deux établissements distincts (Salle Battant et locaux Syndicats),
- mise en place d'une alarme incendie sur l'ensemble des locaux syndicats,
- enclouement des cages d'escaliers et création de désenfumage à commande gaz,
- création de trois issues de secours supplémentaires,
- mise en conformité du balisage de sécurité dans les escaliers et les dégagements horizontaux,
- enclouement des espaces et équipements classés au regard de la réglementation, comme éléments à risque moyen ou important,
- divers travaux d'accompagnement de peinture et faux-plafonds.

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

- Honoraires BET	190 000 F TTC	(28 965,31 € TTC)
- Honoraires Contrôle Technique	18 000 F TTC	(2 744,08 € TTC)
- Montant des travaux	1 292 000 F TTC	(196 964,13 € TTC)
TOTAL (Base Avant-Projet : valeur Avril 2001)	1 500 000 F TTC	(228 673,52 € TTC)

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Juillet 2001 : remise du Dossier de Consultation des Entreprises
- Septembre 2001 : lancement de l'avis d'appel public à la concurrence
- Octobre 2001 : choix des entreprises titulaires des marchés de travaux
- Fin octobre 2001 : délivrance des ordres de service, notifications des marchés et préparation du chantier.
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois (obligation de réaliser les travaux par tranches en site occupé).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme et le calendrier des travaux
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2001 et suivants
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.025.132.xxx.99010.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.025.2313.99010.33000.

«Mme Nicole WEINMAN : Il me semble qu'on avait déjà voté des crédits il y a un peu plus d'un an pour la rénovation de cette maison des syndicats. Je trouve que finalement elle a mis du temps à se refaire. Je suppose que les crédits ont logiquement été reportés mais il y a quand même un décalage entre ce qu'on annonce qu'on va faire et le moment où on le réalise.

M. LE MAIRE : J'avoue humblement ne pas pouvoir vous répondre, je ne m'en souviens pas.

M. Bernard LAMBERT : Je trouve le montant de la dépense exorbitant. Je ne sais pas si on peut répondre...

M. LE MAIRE : Pourquoi, parce que c'est des syndicats ?

M. Bernard LAMBERT : Non, pas du tout. Est-ce qu'on a une idée du prix au m² ? Je parle de la rénovation.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une rénovation mais une mise aux normes de sécurité, c'est-à-dire qu'on va mettre en place des systèmes de désenfumage, des extincteurs, enclouonner les cages d'escaliers, etc. donc vous retirez votre question. C'est la Commission de Sécurité qui exige cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.